



Pollution de l'eau par les lisiers de porc en Bretagne :

Quelle efficacité des politiques mises en place ?

« Recensement et analyse des politiques mises en place pour lutter contre la pollution de l'eau par les lisiers de porc en Bretagne ». C'est le titre du rapport réalisé entre juin et septembre 2006 dans le cadre d'un stage au réseau Eau. Il s'inscrit dans une action plus globale menée par France Nature Environnement sur le thème des impacts des lisiers de porcs. Ce travail a pour vocation d'être un outil synthétique et bibliographique à destination des responsables associatifs.

En Bretagne, la pollution généralisée des eaux n'est pas un secret. Trois procédures contentieuses touchent la région. Engagées sur la base de plaintes d'Eau & Rivières de Bretagne, elles concernent les manquements aux directives eaux brutes superficielles potabilisables du 16 juin 1975, eaux résiduaires urbaines du 21 mai 1991, eaux potables du 15 juin 1980. Concernant cette dernière, la Commission Européenne a renoncé en mai 2006 à toute poursuite, puisque la norme de 50 mg/l de nitrates dans l'eau du robinet est aujourd'hui respectée partout en Bretagne, au prix de nombreuses fermetures de captages. La dénitrification de l'eau potable, ou la multiplication des interconnexions de réseaux de distribution, sont des solutions en trompe l'œil : elles coûtent cher aux pollués, et évitent le changement des pratiques des pollueurs... S'agissant du contentieux sur les eaux brutes superficielles potabilisables, la Commission Européenne est en passe d'engager de nouvelles poursuites contre la France devant la Cour européenne de justice : une dizaine de prises d'eau superficielle ne respecte toujours pas en 2007 les normes de qualité en nitrates pour être potabilisables, applicables depuis ... 1975, dénoncées par Eau & Rivières ... en 1992, et déjà sanctionnées par la Cour européenne de justice... en 2001 ! Une situation qui commence à faire très sérieusement désordre, et qui pourrait donc nous coûter cher, en termes d'amendes et d'astreintes financières.

Les actions spécifiques mises en œuvre sur la région, telles que le programme Bretagne Eau Pure, si elles ont sans doute contribué à une prise de conscience, n'ont cependant pas des résultats à la hauteur des dizaines de millions d'euros investis. Après les pics de pollution du début des années 90, la concentration en nitrates se stabilise depuis les années 2000, même si une légère reprise de la pollution est observée en 2006.

L'élevage intensif, de porcs notamment, est responsable de cette situation. La Bretagne concentre 55% de la production de porcs, sur 6% de la superficie nationale. Ils sont responsables de la production de 30% de l'azote organique total (230 000 tonnes) à laquelle viennent s'ajouter 170 000 tonnes d'azote minéral¹. Les surfaces épandables disponibles ne sont pas suffisantes et l'excédent d'azote organique à résorber est estimé

¹ Cour des Comptes, 2002, *La préservation de la ressource en eau face aux pollutions d'origine agricole : le cas de la Bretagne*, rapport au Président de la République.

à 44 000 tonnes². En 2005, grâce notamment à la mise en place de 338 stations de traitement de déjections animales, 59% de ce tonnage ont été éliminés¹. Il faut toutefois noter que cet excédent, selon les scientifiques, a été sous estimé. Les pollutions sont le résultat d'un déséquilibre entre l'apport en azote et les besoins des cultures, mais pas uniquement : des excès de phosphore, de potassium ou de métaux lourds sont aussi à mettre en cause. Le traitement, qui certes élimine l'azote, concentre ces éléments dans les co-produits. Ceux-ci doivent donc trouver des débouchés et être épandus en dehors des zones à risques.

Un certain nombre de politiques ont été mises en place pour lutter contre la pollution de l'eau³. Leur analyse a montré qu'elles étaient globalement adaptées à la situation, mais que leur champ d'application était limité dans un contexte de pollution généralisée des eaux, car essentiellement centré sur les nitrates. L'absence d'analyse globale conduit d'ailleurs à remplacer les excédents d'azote par ceux de phosphore, tout aussi préjudiciables à la qualité des eaux (eutrophisation des retenues et des cours d'eau). L'aspect quantitatif n'est, quant à lui, que rarement évoqué et aucune ne concerne spécifiquement les lisiers de porcs. Il est à noter que leurs objectifs manquent souvent d'ambition. Leur portée n'est pas toujours adaptée : tantôt trop large et ne laissant pas de place à l'adaptation locale, tantôt trop localisée et ne permettant pas de voir des résultats à l'échelle régionale. Les outils réglementaires ne sont pas toujours respectés, les moyens de contrôles limités rendent leur application très virtuelle, et les dernières décisions gouvernementales (réduction des distances d'épandage vis-à-vis des cours d'eau, relèvement des seuils d'autorisation des élevages intensifs) affaiblissent un peu plus ce dispositif. Les aides attribuées sont parfois détournées de leur rôle et servent à faire appliquer des normes par définition obligatoires. Les actions de communication et de conseil n'apportent pas de résultats satisfaisants. Enfin, les moyens humains limités et la mauvaise coordination des structures administratives constituent un frein supplémentaire à la bonne application des politiques.

Les politiques mises en place apparaissent donc plutôt timides et les moyens mis en œuvre ne permettent pas de s'assurer de leur bonne application. Des solutions plus raisonnables sur un plan moral et financier que la fuite en avant technologique qui s'opère actuellement (traitement des déjections, dénitrification et connexion des réseaux d'eau potable), et plus efficaces au plan environnemental, sont à mettre en œuvre. L'équilibre entre la production d'effluents et les besoins des cultures doit être progressivement retrouvé, afin de réduire la pollution par priorité à la source. Cette solution implique la recherche de solutions techniques pour réduire la production d'éléments fertilisants dans les lisiers, comme la réduction du cheptel voire l'alimentation biphasée. Mais la première option apparaît irréalisable à court terme au vu de l'orientation technico-économique des systèmes agricoles bretons, axés sur le hors-sol.

Cécile Mahé
Etudiante à l'ENESAD
(Etablissement d'Enseignement Supérieur Agronomique de Dijon)
Stagiaire au réseau eau de FNE

² Agence de l'Eau Loire-Bretagne, 2002, *Compte-rendu d'activité 2001 de l'agence de l'eau Loire- Bretagne*.

³ Directive Nitrates, Lois sur l'eau, Loi Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, Programme de Maîtrise des Pollutions d'Origine Agricole, Ferti-Mieux, Charte et plan d'action pour un développement pérenne de l'agriculture et de l'agroalimentaire et pour la reconquête de la qualité de l'eau en Bretagne, les programmes de bassins versants avec Bretagne Eau Pure et Prolittoral.

